

La politique économique réactionnaire et dangereuse d'Emmanuel Macron

PAR ROMARIC GODIN

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 1 JUILLET 2020



Emmanuel Macron, entouré d'Edouard Philippe et Bruno Le Maire, reçoit les syndicats à l'Élysée, mercredi 24 juin. © Ludovic MARIN / POOL / AFP

Remaniement ou pas, le cap de la politique économique de la fin du quinquennat est déjà tracé. C'est une politique qui vise à rétablir, en les durcissant, les principes appliqués depuis 2017 et qui pourrait être désastreuse socialement.

Le 16 mars 2020, en annonçant le début du confinement, Emmanuel Macron avait, après un éloge appuyé du service public, promis que « beaucoup de certitudes, de convictions sont balayées et seront remises en cause ». Et d'ajouter : « Retenons cela : le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant. » Deux mois et demi plus tard, il semble désormais évident que l'Amiénois a fait là une promesse de Gascon. Car si des certitudes ont été balayées, ce ne sont certes pas ses certitudes économiques. Et la politique économique du « jour d'après » est très clairement « un retour au jour d'avant ». Les décisions qui ont été prises

et qui s'annoncent ne laissent aucun doute sur ce point : la politique de l'après est la poursuite et même l'accélération de celle de l'avant.



Emmanuel Macron à Versovie le 4 février 2020. © AFP

La première preuve de cette volonté de continuité, c'est que la politique du gouvernement reste ancrée dans la certitude que la France a un problème d'offre et non de demande. Dans son intervention à l'Assemblée nationale, à l'occasion du début de l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative de 2020 le 29 juin, Bruno Le Maire, le ministre de l'économie, l'a clairement dit : « Notre premier défi économique n'est pas la demande, mais l'offre. » Il l'avait déjà martelé le 2 juin devant les députés lors d'un précédent débat : « Notre politique tient en trois mots : la politique de l'offre. »

Cette analyse se fonde clairement sur une volonté de retour en arrière. À Bercy, ministres et hauts fonctionnaires jugent en effet avec une satisfaction étrange que la situation de la France à la fin de 2019 était des plus réjouissantes en raison de la politique gouvernementale menée depuis 2017 et que, partant, il convient de la poursuivre. Celle-ci est connue : elle repose sur l'amélioration de la rentabilité des entreprises par la réduction du coût du travail et la libéralisation de son marché. Il faudrait persévérer dans le même sens : réduire les impôts sur la production, favoriser l'ajustement des coûts, soutenir l'offre productive.

La continuité de cette politique après la crise sanitaire est fort évidente. Le gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les impôts, surtout pour les entreprises qui pourraient bénéficier de la baisse promise du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) à 25 % en 2022. Il évoque, par ailleurs, de nouvelles exonérations de

cotisation sur l'emploi des jeunes. Autrement dit : les entreprises vont continuer à être subventionnées, y compris pour licencier.

Car, en regard, les salariés, eux, vont faire les frais des ajustements, parfois avec la bénédiction de l'exécutif, après la sortie de la mise sous cloche de l'économie. **L'activité partielle de longue durée**, qui va permettre de pérenniser le chômage partiel, va se faire doublement au détriment des salariés : d'abord, leur indemnité sera réduite et, ensuite, cette disposition dépendra d'un accord qui pourra permettre des réductions d'effectifs. L'engagement portera donc uniquement sur un niveau minimal d'emploi que les salariés « sauvés » paieront, quant à eux, par une perte de revenu. En parallèle, on constate que, malgré le soutien de l'État, les destructions d'emplois s'accroissent et les annonces de plans sociaux se multiplient.

Tout cela n'est pas le fruit du hasard. Car que signifie cette « politique de l'offre » dont Bruno Le Maire semble si fier ? Sa logique est fondée sur l'idée un peu naïve que les entreprises créent des emplois si elles paient moins d'impôts et moins de salaires, bref « moins de charges ». Cette baisse des coûts les inciterait à investir davantage, à innover plus et donc *in fine*, à créer directement et indirectement des emplois. Mais la réalité est assez différente : les entreprises investissent parce qu'elles ont des perspectives sur leurs marchés et elles créent des emplois parce qu'elles en ont besoin pour satisfaire une demande.

Voilà pourquoi la stratégie du gouvernement est dangereuse. L'offre ne crée pas la demande au niveau macro-économique, sauf dans les modèles abstraits des économistes néolibéraux. Dans la réalité, la politique de l'offre ne conduit qu'à un affaiblissement de la demande dans le régime actuel du capitalisme pour deux raisons. D'une part, la tendance structurelle à une faible croissance de la productivité ne permet d'améliorer la rentabilité qu'en faisant pression sur le travail. D'autre part, la financiarisation de l'économie conduit à limiter les investissements productifs au profit des opérations financières (dividendes, rachats d'action, fusions-acquisitions).

Au bout du compte, la politique de l'offre ne règle rien. Et le gouvernement a beau se gausser de ses « succès » d'avant la crise, ils restent extrêmement modestes **tant au point de vue de l'emploi que de la croissance**. Rappelons qu'au dernier trimestre de 2019, la France a connu une contraction de 0,1 % de son PIB et que la croissance n'a cessé de ralentir depuis 2017. D'ailleurs, en 2019, celle-ci, qui a finalement été révisée à 1,5 %, ne s'explique que par le rebond de la consommation dû aux mesures « gilets jaunes », donc à une politique de la demande.

Mais la médiocrité naturelle de cette démarche est encore plus dangereuse aujourd'hui. On sait en effet que le risque principal de l'économie française actuellement est d'entrer dans une spirale récessive. Celle-ci sera causée par un ajustement de l'offre à une demande qui reste faible. Les entreprises licencient alors massivement et les ménages, par précaution ou nécessité, réduisent leur demande, ce qui provoque une baisse des investissements et des effectifs. Le cercle infernal est lancé, c'est celui de la crise de 1929.

La France en est clairement menacée. **L'Insee a indiqué ce 29 juin** que la consommation en mai restait inférieure de 7,2 % à son niveau de février. Or, pour compenser le confinement, il faut qu'elle soit durablement au-dessus de son niveau de février. Sinon, l'ajustement que l'on vient de décrire sera inévitable. Cela est d'autant plus vrai que, dans le détail, c'est la consommation de services et de biens durables qui souffre le plus.

Pour autant, le pire n'est pas écrit par avance : comme l'a montré **une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)** publiée le 26 juin, la consommation habituelle rendue impossible a entraîné la formation d'une épargne contrainte importante. Au 1^{er} juillet, elle serait de 75 milliards d'euros, soit 4,2 points de PIB. Si elle était réinjectée dans le système économique, celle-ci permettrait d'éviter de nombreux licenciements en rétablissant des débouchés aux entreprises. Certes, cette crise est aussi une crise de l'offre dans certains secteurs, comme le tourisme et certains services, et sans doute faut-il ici intervenir, mais pour sauvegarder

des emplois, il est essentiel de rétablir la demande afin de casser la logique qui conduit les entreprises à licencier faute de demande et les ménages à conserver leur épargne.

C'est pour cette raison que l'Allemagne a décidé de baisser temporairement, mais massivement, la TVA de trois points. Pour créer un « appel d'air » en faveur de la consommation. En rejetant explicitement cette idée, sous prétexte que le contexte de l'Allemagne et de la France n'est pas le même, Bruno Le Maire avoue son incompréhension profonde de la situation. Il se croit toujours avant la crise.

Une dangereuse politique de classe



Emmanuel Macron, entouré d'Edouard Philippe et Bruno Le Maire, reçoit les syndicats à l'Élysée, mercredi 24 juin. © Ludovic MARIN / POOL / AFP

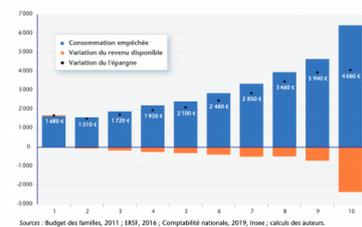
En réalité, Allemagne et France sont ici confrontées au même risque, et le confinement ayant été plus dur de ce côté-ci du Rhin, une politique de soutien à la demande est plus impérieusement nécessaire. On pourrait même imaginer que la France ait besoin d'un soutien encore plus important, compte tenu de la dépendance de son économie à la demande intérieure. Une hausse du salaire minimum et une garantie de l'emploi permettraient immédiatement de relancer la consommation, les classes populaires étant celles qui ont la propension marginale à épargner la plus faible.

L'actuel gouvernement fait donc un pari dangereux : tout en misant sur l'offre, il favorise son ajustement à la baisse sur le niveau déprimé de la demande. D'ailleurs, il l'encourage lui-même puisque, pour les entreprises dont il a le contrôle direct ou indirect, et qu'il a aidées, de Renault à Airbus en passant par Air France, sa priorité est avant tout le redressement des marges. Mais en agissant ainsi, il risque de tout perdre : la demande va s'affaïssir, l'épargne supplémentaire viendra compenser les pertes de revenus qui découlent de cette politique, et les entreprises seront en danger.

Quel est alors l'objet de cette politique ? Certes, il y a un aveuglement idéologique qu'il ne faut pas négliger. L'environnement « scientifique » du gouvernement repose sur ceux qui ne jurent que par la politique de l'offre pour soutenir l'innovation et la croissance. Mais il convient également de rappeler l'aspect de politique de classe de ces choix : choisir de donner la priorité aux profits, c'est choisir de favoriser les revenus des plus riches.

C'est ici où le refus de toute modification de la fiscalité prend tout son sens. Lundi 29 juin, devant la Commission citoyenne pour le climat, **Emmanuel Macron a sorti son « joker »** sur la proposition d'une taxe sur les dividendes de 4 %. Plus que jamais, l'essence du macronisme, ce sur quoi ce gouvernement ne reculera jamais quelles que soient les circonstances, c'est bien la protection de l'épargne des plus riches. Le refus de cette proposition, comme le refus de toute remise en cause de la fin de l'ISF et de la *flat tax* sur les revenus du capital, montrent bien quelle est la réalité sociale de ce gouvernement.

Graphique 7. Variation de l'épargne par décile de niveau de vie entre le 17 mars et le 5 juillet 2020 (en euros par ménage)



Effet du confinement sur l'épargne par décile de population © OFCE

Il s'agit bien d'assurer une redistribution à l'envers des revenus. Pour augmenter les marges des entreprises, l'emploi va être mis à contribution, entraînant un transfert de richesses des ménages modestes vers ceux qui profitent directement de l'augmentation de ces marges, les détenteurs de capitaux. Or le gouvernement refuse de rééquilibrer ce mouvement par une hausse de la taxation sur ces derniers. Au passage, celle-ci serait plus que jamais indispensable puisque, logiquement, l'épargne forcée est la plus élevée chez les plus hauts revenus. L'OFCE estime ainsi qu'elle atteint en moyenne 4 060 euros pour les 10 % les plus riches, soit quatre fois plus que pour

les 10 % les plus modestes. Il conviendrait donc par une fiscalité dissuasive d'encourager la dépense de ces sommes plutôt que leur maintien dans l'épargne.

Mais le gouvernement ne veut rien entendre. Pour une raison simple : il demeure ancré dans sa fiction que cette épargne des riches est « bonne », qu'elle permettrait le financement des entreprises et contribuerait dès lors à créer des emplois. C'est d'ailleurs ce qu'a avancé Emmanuel Macron pour justifier le rejet de cette proposition. Autrement dit et plus que jamais, le macronisme reste **un défenseur de la « théorie du ruissellement »**, à laquelle plus personne ne croit et qui n'a jamais été prouvé scientifiquement.

Rappelons que ce lien entre fiscalité de l'épargne et du patrimoine et investissement invoqué sans cesse est une mascarade. Dans l'environnement actuel, les entreprises ne sauraient manquer de financement. Les taux sont au plus bas, les banques disposent du soutien de la BCE pour prêter autant qu'il le faut et l'épargne était déjà surabondante avant la crise du Covid-19. Mieux même : l'État a subvenu, pendant la crise, au paiement massif des salaires *via* le dispositif de chômage partiel et a assuré, par l'intermédiaire des prêts garantis, le remplacement d'une partie des revenus manquants. Or, pour les entreprises les plus importantes, celles qui avaient accès au marché obligataire, c'était faire payer par l'État ce qui pouvait l'être par elles-mêmes dans des conditions acceptables.

Rien ne justifie donc une telle politique de protection de l'épargne des plus riches. Rien, sinon la volonté de mener une politique de classe. C'est cette politique profondément réactionnaire et aveugle aux besoins du temps qui est confirmée et accélérée. Et pour preuve, le maintien, toujours prévu au 1^{er} octobre, de la deuxième phase de la réforme de l'assurance-chômage, en pleine crise de l'emploi, montre quelle est la stratégie du gouvernement : affaiblir le monde du travail en précarisant les chômeurs pour qu'ils acceptent des emplois quel que soit le salaire proposé.

Dur avec les faibles, complaisant avec les forts, Emmanuel Macron confirme sa politique économique profondément inégalitaire.

Dans un autre domaine, l'exécutif s'est engagé dans une vague réactionnaire. En mai, il avait été décidé de poursuivre l'amortissement de la dette sociale en transférant le coût de la crise pour les organismes sociaux à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) entre 2024 et 2033, soit 136 milliards d'euros de dette. Cette décision était présentée comme une façon de « préserver » la Sécu, mais c'était en réalité une manière de la mettre sous pression et d'assurer un transfert de revenus de la Sécurité sociale vers la Cades qui sont autant de ressources en moins pour les organismes sociaux.

Ce mardi 30 juin, **on apprendait dans *Les Échos***, journal quasi officiel de l'exécutif, que le gouvernement envisageait, sur le même modèle, l'amortissement de 150 milliards d'euros de dette publique d'ici à 2042. Ce remboursement serait assuré par la prolongation de la CRDS, la contribution qui finance en partie la Cades, et par une fraction de la TVA.

Le modèle serait, cette fois, l'Allemagne. On s'en étonne, car voici l'Allemagne honnie sur son choix de la TVA devenue un modèle sur la dette. Et l'on serait tenté de dire comme Bruno Le Maire à propos de la TVA, mais cette fois à propos de l'amortissement de la dette publique : « *Vérité au-delà du Rhin, erreur en deçà.* » Mais en réalité, l'erreur est bien sur les deux rives du fleuve.

Le retour de l'obsession de la dette

Car cette décision d'amortir la dette est très préoccupante. Rappelons comment fonctionne la dette publique pour un pays solvable comme la France. Lorsqu'une dette arrive à échéance, le remboursement est assuré par un autre emprunt. Ce « roulage » est possible parce que l'horizon de l'État est infini. Dès lors, le coût de la dette ne peut pas être mesuré par un critère comme le ratio dette publique sur PIB (ratio absurde qui compare un flux et un stock et deux éléments sans rapport direct), mais par le service de la dette, autrement dit le coût de l'intérêt, qui,

lui, effectivement, doit être payé. Pour être clair : l'État bénéficie d'un privilège exorbitant sur les autres agents économiques, celui de ne pas être contraint à l'amortissement de la dette.

Il l'est d'autant moins que le coût de la dette publique est extrêmement faible actuellement et que, partant, s'endetter aujourd'hui ne coûte rien. Décider donc d'amortir la dette, autrement dit de consacrer une partie de la richesse produite à un remboursement qui n'est pas nécessaire, est un choix politique qui prive l'économie de ressources qui, pourtant, pourraient venir financer des projets utiles qui, à leur tour, généreront des ressources qui permettront de faire face à la charge de la dette.

Rappelons qu'il n'existe aucune mécanique qui fonctionne afin d'estimer un niveau de soutenabilité de la dette publique. En 1993, on jugeait que la dette publique ne devait pas dépasser 60 % du PIB et on l'a inscrit dans le traité de Maastricht. En 2007, Kenneth Rogoff et Carmen Reinhart, avaient, **dans une étude finalement considérée comme erronée**, fixé la limite à 90 % du PIB. Aujourd'hui, le gouverneur de la Banque de France prétend que la « sagesse » interdit de dépasser 120 % du PIB. Mais la vérité est bien que la dette publique est aussi la béquille d'un capitalisme à bout de souffle qui a besoin en permanence des ressources publiques et de son endettement pour survivre. Le poids des aides aux entreprises dans cette dette est d'ailleurs considérable. La dette est simplement un moyen de socialiser ce soutien. C'est bien pourquoi elle n'a cessé de croître et reste cependant soutenable. Le problème, rappelons-le, est bien plutôt la dette privée et son usage. Car celle-ci finit inmanquablement par gonfler la dette publique...

On pourra certes toujours prétendre que le marché de la dette publique aujourd'hui est exceptionnel, qu'il est soutenu par les rachats de la BCE. Mais précisément : si ce soutien est levé, ce sera uniquement si l'inflation remonte. Or, si l'inflation remonte, l'augmentation du coût de la dette sera plus facile puisque les recettes de l'État sont nominales, elles augmentent avec les prix. Au reste, même dans

les scénarios défavorables préparés par la Cour des comptes, pourtant peu susceptible d'être complaisante sur ce sujet, on remarque que le niveau de la charge de la dette représentera en 2030 le niveau de... 2011. On voit mal alors comment cela rendrait la dette insoutenable (cette conclusion n'est pas partagée par la Cour qui, ici comme ailleurs, montre son caractère fort peu objectif).

Cette obsession de l'amortissement de la dette est donc, aujourd'hui, économiquement absurde. Elle prive l'État et l'économie de ressources. Son seul intérêt est de satisfaire un autre mythe, jumeau de la théorie du ruissellement, celui de la « neutralité ricardienne » qui voudrait que l'augmentation de la dette publique s'accompagne d'une anticipation d'une hausse d'impôts qui favorise l'épargne et obère la croissance. Sauf qu'ici, le résultat est précisément inverse : on est obligé de maintenir la CRDS et la TVA à un niveau élevé pour amortir une dette que nul ne nous oblige à amortir. On obère donc les revenus futurs sans aucune raison. Si on s'engageait à simplement faire rouler cette dette, on n'aurait aucune raison de s'attendre à une augmentation des impôts.

En passant, on remarquera que les taxes maintenues pour rembourser cette dette sont à taux uniques : elles sont proportionnelles, donc, les plus modestes paient davantage que les plus riches. 0,5 % des revenus de Bernard Arnault pèse moins dans son mode de vie que 0,5 % des revenus d'un smicard précaire. Autrement dit, là encore, ce sont les plus modestes qui seront mis à l'effort pour amortir inutilement cette dette.

Mais cette volonté est aussi inquiétante parce qu'elle traduit un souhait de revenir à une priorisation de la dette publique sur d'autres risques réels et urgents comme la transition écologique, les services publics ou les inégalités sociales. La Cour des comptes et son nouveau premier président Pierre Moscovici, nommé récemment par Emmanuel Macron, a ainsi appelé ce mardi 30 juin à agir sur les dépenses publiques pour réduire la dette. Cette rhétorique prépare le terrain à une austérité qui semble désormais inévitable. Si le Ségur de la santé a promis une légère revalorisation des salaires des personnels à hauteur de 6 milliards

d'euros, il y a donc fort à parier que le financement de ces mesures se trouve ailleurs, dans une poursuite de l'austérité dans le fonctionnement du système de santé par un Ondam toujours trop faible ou par des coupes dans d'autres services publics.

Dès lors que le gouvernement souhaite « neutraliser » la dette Covid, alors cela signifie qu'il va tenter de stabiliser sa dette publique. Donc, c'est bien une politique d'austérité qui est promise. Rien d'étonnant alors à ce que les réformes de l'assurance-chômage et des retraites, **cette dernière visant à une gestion par les coûts**, reviennent sur le devant de la scène. Et surtout, on est en droit de s'inquiéter sur la réalité de la fameuse « relance » promise par le gouvernement et qui n'interviendra qu'à la rentrée. Il y a fort à penser que celle-ci se concentrera d'abord sur l'offre et les impôts sur la production. Et qu'elle sera payée par le système social.

Emmanuel Macron a donc enterré rapidement le « quoi qu'il en coûte » proclamé le 16 mars. Remaniement ou pas, il reste fidèle à sa doctrine économique. Son « **flash keynésien** » passé durant la crise, il revient à ses vieilles recettes et à ses vraies priorités : la redistribution à l'envers. Sa politique semble illustrer à merveille l'idée **d'une restauration néolibérale** : derrière un discours chatoyant de lutte contre les inégalités et de transition écologique, le chef de l'État maintient une politique profondément réactionnaire favorable aux plus fortunés de destruction de l'État social. Comme jadis Charles X, il peut baptiser ses lois de réaction des lois « *de justice et d'amour* », nul ne saurait en être dupe. Et l'on a envie, comme alors Chateaubriand, de davantage parler de « *lois vandales* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.